VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH
Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 septembre 2011 à 19h30, à la Chaumière Juchereau-Duchesnay, 5050, Route Fossambault, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur O'Donnell Bédard, maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Madame Vivian Viviers, directrice générale
Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des délibérations des séances des 15 août et 8 septembre 2011.
4. Adoption des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Demande de dérogation mineure concernant le 168, Chemin de la Passe.
9. Résolution d'appui à la FQM concernant la *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.*
10. Suivi Parc Maher.
11. Vidange des fosses septiques.
12. Adoption du rôle d'évaluation.
13. Autres sujets :
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Tous les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH
Livre des délibérations

8411-2011 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté le point suivant à l'item 13, autres sujets :

a) Travaux routiers face au 422 Chemin Thomas-Maher (tuyaux).

ADOPTÉE

8412-2011 **Adoption des procès-verbaux des délibérations des séances des 15 août et 8 septembre 2011**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues le 15 août 2011 et le 8 septembre 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

8413-2011 **Adoption des listes et rapports mensuels**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2011 ;
- Conciliation bancaire au 31 août 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'août 2011 ;

ADOPTÉE

8414-2011 **Certificats de crédits disponibles**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100263 à C1100307 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil le résumé des permis et certificats pour le mois d'août 2011 pour des travaux d'une valeur de 119 500 $.

Rapport de la directrice générale et
suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

Les points nécessitant un suivi du procès-verbal de la dernière réunion étant déjà à l'ordre du jour, il n'y a rien à ajouter.

8415-2011 **Demande de dérogation mineure pour un abri d'auto au 168, Chemin de la Passe**

Monsieur Bourgault présente aux membres du Conseil un croquis concernant la construction d'un abri d'auto pour le 168, Chemin de la Passe pour laquelle le propriétaire demande une dérogation mineure. Après discussion, on en vient à la conclusion que le propriétaire a d'autres choix et qu'il peut faire autrement d'autant plus que ça ne respecte pas la réglementation en vigueur.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude Lessard de refuser ladite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ

8416-2011 **Résolution d'appui à la FQM concernant la**
Loi sur la mise en valeur des ressources minérales
Dans le respect des principes du développement durable

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable,* lequel fait suite au projet de loi no 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;*

- de respecter l'aotonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;

- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;

- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;

- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la *Loi sur les mines;*

- d'inclure une disposition dans la *Loi sur les mines* qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;

- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant de substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jacques Tessier,
ET APPUYÉ PAR le Conseiller Claude Lessard,
D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi no 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;*

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-

parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

8417-2011 **Suivi du Projet Parc Maher**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer l'Acceptation de l'offre de cession à titre gratuit du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune concernant le projet du Parc Maher et à compléter les documents requis pour la demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Il est de plus convenu de donner mandat à Madame Élizabeth Génois, arpenteur-géomètre de réaliser les travaux d'arpentage et de donner mandat à Me Françoise Côté notaire, pour réaliser l'acte de cession.

ADOPTÉ

8418-2011 **Vidange des fosses septiques imposée par une taxe de service**

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2012, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf supervisera par le biais des municipalités, la vidange des fosses septiques sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce service engendrera des coûts d'environ 150, 00 $ par vidange;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires dont la fosse est utilisée à longueur d'année ont l'obligation de faire vidanger leur fosse septique tous les deux (2) ans et que les propriétaires dont la fosse est utilisée de façon saisonnière doivent le faire tous les quatre (4) ans (art. 13 du *Règlement Q2-r.22).*

CONSIDÉRANT QU'il faut déterminer une façon d'établir quels sont les propriétaires dont les fosses sont utilisées à longueur d'année;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'établir que les propriétaires dont la fosse est utilisée à longueur d'année sont ceux dont les entrées sont déneigées durant l'hiver et que les saisonniers seront ceux qui ne le

sont pas et qu'une taxe annuelle de service d'environ 75,00 $ sera ajoutée au compte de taxes pour les résidents permanents et de 37,50 $ pour les résidents saisonniers.

ADOPTÉ

8419-2011 **Dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 2012**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU que ce Conseil prend acte du dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2012, au montant total de 224 130 670 $.

ADOPTÉ

8420-2011 **Réparations de la route face au 422 Thomas-Maher**

Monsieur Bourgault présente aux membres du Conseil un tableau concernant les coûts pour l'achat des tuyaux de béton armé nécessaires pour les travaux qui doivent débuter au mois d'octobre et qu'il pourrait avoir les tuyaux recommandés par la firme d'ingénieur chez Béton Provincial, étant le plus bas soumissionnaire au coût de 4 735,33 $ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU de demander à l'inspecteur, M. Bourgault, de commander les tuyaux dès que les travaux seront prêts à commencer.

ADOPTÉ

8421-2011 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h10.

ADOPTÉ

Vivian Viviers	**O'Donnell Bédard**
Secrétaire-trésorière	**Maire**